

# Kindergeld: Lebensbescheinigung für Familienkasse

Langue	Français / Französisch
Dernière mise à jour	2017-04-01
Document original	<a href="https://www.arbeitsagentur.de/web/wcm/idc/groups/public/documents/webdatei/mdaw/mdk1/~edisp/l6019022dstbai378299.pdf">https://www.arbeitsagentur.de/web/wcm/idc/groups/public/documents/webdatei/mdaw/mdk1/~edisp/l6019022dstbai378299.pdf</a>

**Achtung:** Dieses Dokument ist eine Ausfüllhilfe. Bitte das Originalformular in deutscher Sprache ausfüllen!

Beim selbständigen Ausfüllen kann es zu Fehlern kommen. Das kann unbeabsichtigte Konsequenzen nach sich ziehen. Wir empfehlen daher, eine Beratungsstelle aufzusuchen.

Alle Übersetzungen sind nach bestem Wissen und Gewissen auf ehrenamtlicher Basis erstellt. Der KuB e. V. übernimmt keine Haftung.

**Attention:** Ceci est un document destiné à vous aider pour remplir le formulaire en langue allemande. Prière de remplir le formulaire original en langue allemande!

Pour éviter les erreurs, il est préférable de ne pas remplir le formulaire seul. Nous vous conseillons donc de vous faire assister par un centre d'aide.

Tous les textes ont été consciencieusement traduits par des bénévoles. L'association KuB décline toute responsabilité.

Spenden erbeten an: „Formulare verstehbar machen“ auf [betterplace.org/projects/16145](https://betterplace.org/projects/16145).



# ÜBERSETZUNG / TRANSLATION

Nom et prénom du(des) bénéficiaire(s) des prestations pour enfant
N° d'allocataire         F   K



Pour toute question, téléphonez pendant la journée au :

## Certificat de vie à présenter à la caisse d'allocations familiales

Merci de lire la note explicative

### A. Déclaration pour les enfants, qui vivent hors du foyer

Par Monsieur/Madame

Nom	Prénom	Date de naissance
-----	--------	-------------------

Adresse (rue/place, numéro, code postal, domicile, pays de résidence)
---

Situation de famille :

célibataire depuis \_\_\_\_\_  marié(e)  pacsé(e)  veuf/veuve  divorcé-e  séparé-e durablement

Je déclare par la présente que l'enfant/les enfants ci-après

N°	Nom et prénom de l'enfant	Né(e) le	En Allemagne depuis *)

\*)Pour les enfants qui ne sont pas de nationalité allemande, indiquez ici depuis quand l'enfant séjourne en Allemagne sans interruption.

habite/habitent à l'adresse ci-après.

Personne ou institution où vit l'enfant/vivent les enfants
--

Adresse (rue/place, numéro, code postal, domicile, pays de résidence)
---

.....  
(Date)

.....  
(Signature du/des bénéficiaire/s des allocations familiales)

### B. Attestation des informations

Par la présente, il est attesté que selon les documents disponibles -à notre connaissance-, l'enfant/les enfants mentionné(s) aux n° ... à ... sont enregistrés comme résidents et domiciliés comme indiqué.

Remarques : .....

.....  
(Date)

.....  
(Signature)



## Hinweise

Kindergeld kann grundsätzlich nur für die Kinder gezahlt werden, die im Haushalt des Antragstellers leben. Unter bestimmten Voraussetzungen können aber auch Kinder berücksichtigt werden, die außerhalb des Haushalts leben, z. B. Kinder, die in einem Heim untergebracht sind.

Näheres findet sich dazu im Merkblatt über Kindergeld.

Das Vorhandensein der Kinder und ihre Unterbringung ist in der Regel durch die umseitige Lebensbescheinigung nachzuweisen.

Füllen Sie bitte den Abschnitt A gut leserlich aus. Im Abschnitt B sind Ihre Angaben durch die zuständige Meldebehörde (Einwohnermeldeamt) oder eine andere öffentliche Stelle zu bescheinigen und mit dem Dienstsiegel oder Dienststempel zu versehen.

Für Kinder, die in einem Heim untergebracht sind, kann die Bescheinigung von der Heimleitung ausgestellt werden.

Für Kinder in Schul- oder Berufsausbildung kann anstelle einer Lebensbescheinigung auch eine Schul- oder Ausbildungsbescheinigung vorgelegt werden, die jedoch nicht älter als sechs Monate sein darf. Die entsprechenden Bescheinigungsvordrucke sind bei der Familienkasse erhältlich.

Falls Sie den Nachweis über das Vorhandensein Ihrer Kinder nicht ohne weiteres erbringen können - dies kann z. B. bei Kindern außerhalb Deutschlands schwierig sein - wenden Sie sich bitte an die Familienkasse.

## Note explicative

En principe, les allocations familiales peuvent être versées seulement pour les enfants qui vivent au foyer du demandeur. Mais sous certaines conditions, les enfants qui vivent hors du foyer, par exemple hébergés dans un établissement, peuvent aussi être pris en compte.

Vous trouverez d'autres informations dans la note sur les allocations familiales.

L'existence des enfants et leur hébergement doivent en principe être justifiés par le certificat de vie au recto.

Merci de compléter la partie A de manière lisible. Dans la partie B, vos déclarations doivent être attestées par l'autorité d'enregistrement des résidents compétente ou par une autre administration publique et être munies du cachet officiel.

Pour les enfants hébergés en établissement, l'attestation peut être délivrée par la direction de cet établissement.

Pour les enfants scolarisés ou en formation professionnelle, une attestation de scolarité ou de formation, datant de moins de six mois, peut remplacer le certificat de vie. Vous trouverez les imprimés d'attestation correspondants auprès de votre caisse d'allocations familiales.

S'il vous est difficile de justifier l'existence de vos enfants -par exemple pour les enfants vivant hors de l'Allemagne-, veuillez vous adresser à la caisse d'allocations familiales.